|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** |  | **EP** |
|  |  | **IPBES**/2/16 |
| EP | **Programme des Nations Unies pour l’environnement** | Distr. : générale26 septembre 2013FrançaisOriginal : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Deuxième session

Antalya (Turquie), 9-14 décembre 2013

Point 4 a) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Programme de travail initial de la Plateforme : programme de travail pour la période 2014-2018

Cadrage initial des évaluations thématiques et méthodologiques

 Note du secrétariat

1. À ses première et deuxième réunions, tenues respectivement en juin 2013 à Bergen (Norvège) et en août 2013 au Cap (Afrique du Sud), le Bureau de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe d’experts multidisciplinaire de la Plateforme ont discuté de la nécessité de faire avancer le programme de travail pour la période 2014-2018, une fois celui-ci examiné et approuvé par la Plénière à sa deuxième session. Le Bureau et le Groupe d’experts ont convenu de préparer, pour examen par la Plénière à sa deuxième session, des documents de cadrage initial pour un certain nombre d’évaluations accélérées et normales en se fondant sur la hiérarchisation des demandes, suggestions et contributions transmises à la Plateforme et les produits définis dans le projet de programme de travail pour 2014-2018 (IPBES/2/2). Pour établir les documents de cadrage, le Bureau et le Groupe d’experts ont suivi la procédure pertinente décrite dans le document IPBES/2/9, qui présente des projets de procédure pour la préparation des produits de la Plateforme.
2. Les documents de cadrage initial pour les évaluations, établis par le Bureau et le Groupe de travail, sont disponibles sous forme d’additifs à la présente note sous les cotes suivantes :

 a) Évaluation thématique accélérée de la pollinisation et de la production alimentaire (IPBES/2/16/Add.1);

 b) Évaluation thématique normale de la dégradation et de la remise en état des sols (IPBES/2/16/Add.2);

 c) Évaluation thématique normale des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (IPBES/2/16/Add.3);

 d) Évaluation méthodologique accélérée de l’analyse de scénarios et de la modélisation dans le cas de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/2/16/Add.4);

 e) Évaluation méthodologique accélérée de la conceptualisation, de la détermination et de la comptabilisation de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/2/16/Add.5);

 f) Évaluation thématique normale de l’utilisation durable et de la conservation de la biodiversité ainsi que du renforcement des capacités et des outils (IPBES/2/16/Add.6);

 g) Évaluation thématique normale de l’agriculture, de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/2/16/Add.7);

 h) Évaluation thématique normale des espèces migratrices (IPBES/2/16/Add.8).

3. Les évaluations jugées prioritaires ont été incluses comme produits livrables dans le projet de programme de travail pour la période 2014-2018.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

1. \* IPBES/2/1. [↑](#footnote-ref-1)